La fin du feu de cheminée et du biodiesel ? Un rapport sur la biomasse fait réagir

Pour ne plus contribuer au réchauffement du climat, la France a besoin d'une énorme masse d'arbres, de céréales, de végétaux divers. Ceux qu'on laisse pousser parce qu'ils capturent du carbone. Et ceux qu'on transforme en biocarburants et en matériaux vertueux. On en manque déjà. Il faut revoir les priorités. Les biocarburants pour les voitures ? Le bois qu'on brûle dans la cheminée ? Du gaspillage, alerte un rapport de l'administration qui fait déjà réagir.

Le meilleur usage du bois n'est pas de le brûler, estime le Secrétariat général à la planification écologique. On manque à la fois de bois en forêt et de végétaux pouvant fournir des biocarburants et stocker du carburant, indique le SGPE. | OUEST-FRANCE
Ouest-France André THOMAS. Publié le 08/09/2024 à 12h01

La France peine à réduire ses émissions de CO2. L'Union européenne impose aux États de les diminuer de 55 % en 2030 par rapport à ce qu'elles étaient en 1990. Or dans le dernier document qu'elle vient de transmettre à la Commission européenne, début juillet, la projection qu'elle trace n'est « que » de 50 %. Ceci confirme les difficultés qui ont déjà valu à Paris, en décembre dernier, de se faire reprocher par la Commission européenne une transition écologique trop molle.

C'est que le document transmis par Paris à Bruxelles - le « plan national intégré énergie climat » (Pniec) - doit comporter des engagements précis dans chaque secteur d'activité (industrie, agriculture, logement, transports, tertiaire, etc.).

Il doit aussi chiffrer la quantité de C02 absorbés par l'ensemble des végétaux. Or cette capacité régresse en France parce qu'on artificialise encore chaque année une surface

équivalente à celle de presque 300 fermes et que, depuis quelques années, les forêts sont fragilisées par le réchauffement climatique.

Ainsi, la capacité d'absorption des « puits de carbone » français (sols, cultures, haies, forêts, espaces naturels) pourrait passer de 21 millions de tonnes en 2023 à 18 millions de tonnes en 2030.

Un effort énorme à accomplir en sept ans

La France a, certes, fait des progrès. Entre 1990 et 2023, en 32 ans, la France a réduit ses émissions de CO2 de 166 millions de tonnes. Elles totalisaient 373 millions de tonnes l'an dernier.

Mais il faut encore les réduire de 105 millions de tonnes, en sept ans cette fois, pour atteindre l'objectif de 260 millions de tonnes en 2030. Et encore, ces chiffres ne prennent pas en compte les 20 millions de tonnes de CO2 résultant des carburants vendus en France aux avions et aux navires. Ne pouvant fonctionner sur batteries, ils s'orientent vers des carburants alternatifs.

Quelle route suivre ? Avant d'être démissionnaire, le gouvernement sortant n'a publié aucun des trois documents - jugés trop impopulaires avant les élections européennes - qui tracent la voie des prochaines années vers la décarbonation.

Ces documents - la « stratégie nationale bas carbone », la « programmation pluriannuelle de l'énergie » et le « plan national d'adaptation au changement climatique » - doivent chiffrer précisément l'évolution des modes de production d'énergie (nucléaire, solaire, hydraulique, éolienne, thermique, etc.), l'électrification des transports, la baisse de consommation de carburants, de fioul et de gaz fossiles, les baisses d'émissions de chaque secteur, etc.

Cela n'empêche pas l'administration de travailler d'arrache-pied aux scénarios qui pourraient être, plus tard, proposés à l'agenda politique. Et les efforts prévisibles ont été évalués dans divers documents élaborés par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), rattaché à Matignon.

Entre 2022 et 2030, le bâtiment, la production d'énergie, les transports, l'industrie devront réduire leurs émissions de 30 à 40 % selon les cas. L'agriculture est épargnée avec seulement 9 % de baisse à atteindre, en dépit des émissions générées par la décomposition de ses engrais issus de la pétrochimie.

À cette baisse des émissions de CO2 s'ajoute un effort de sobriété : il faudra baisser la consommation globale d'énergie de 11 % pour passer de 1 771 térawattheures en 2021 à 1 566 térawattheures en 2030.

Il faudrait un quart de bioénergies en plus en 2030

Face à ces défis, l'électricité solaire, éolienne et hydraulique ne suffira pas. Faute de nouvelle centrale nucléaire prête à temps, il faut utiliser la « biomasse » : les productions agricoles et

forestières ainsi que leurs déchets, pour l'essentiel. C'est à partir d'elle que l'on produit les biocarburants, le biogaz et le bois de chauffage, lequel reste la principale énergie renouvelable française. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) vient de lui consacrer une étude qui fait déjà réagir.

Pour atteindre les objectifs fixés, les bioénergies, rappelle le SGPE, doivent progresser d'un quart d'ici à 2030 pour passer de 208 térawattheures en 2021 et les 249 térawattheures nécessaires en 2030.

Il s'agit notamment du colza et du tournesol à la base du biodiesel, du maïs, du blé, des betteraves et des cannes à sucres, à la base du bioéthanol, du bois de chauffage (le « bois-énergie) et tous les déchets végétaux ou animaux qui produisent du biogaz dans les méthaniseurs.

13 % de matières végétales en plus à faire pousser en six ans

Mais, alerte le SGPE, il n'y en aura pas pour tout le monde. Les céréales et autres grandes cultures servent d'abord à l'alimentation humaine et animale, ce qui explique que la plus grosse partie de nos biocarburants est importée, alors que la France exporte massivement ses céréales.

Les matières organiques - pailles, fumier, etc. - sont également indispensables à l'enrichissement des sols agricoles. Quant au bois, il est plus utile pour le climat lorsqu'il est conservé dans le bâtiment ou les meubles que lorsqu'on relâche son carbone en le brûlant alors qu'on pourrait se chauffer à l'électricité. Enfin, des plantes comme le lin ou le chanvre sont, elles aussi, un piège à carbone durable lorsqu'elles sont tissées ou transformées en isolants.

Actuellement, sur 335 millions de tonnes de biomasse produite par an en France, seulement 36 millions de tonnes, soit un peu plus de 10 % du total, sont utilisées pour produire de la bioénergie, principalement du bois de chauffage.

Pour atteindre tous ses objectifs, la France doit augmenter massivement sa biomasse. Elle devrait consacrer 28 millions de tonnes supplémentaires aux bioénergies soit une hausse de plus des deux tiers.

Mais ce n'est pas tout. Il faudrait accroître de 5 millions de tonnes la biomasse des produits agricoles et des forêts afin de stocker plus de carbone. Il faudrait également augmenter notre production alimentaire de 9 millions de tonnes pour importer moins de soja, fruits, légumes, biocarburants, bois, produits de la mer, etc.

Un bon feu… de déchets

Le SGPE estime, enfin, qu'il faudrait produire 2 millions de tonnes supplémentaires de végétaux destinés à la production de produits chimiques utiles aux bioplastiques et aux engrais.

Soit 44 millions de tonnes de plus en cultures et forêts, c'est-à-dire une hausse de 13 %, alors que les forêts sont malmenées par le réchauffement et que l'on artificialise 20 000 ha de sols chaque année, l'équivalent de 300 fermes.

Et tous ces calculs, valables, pour 2030, ne sont qu'une étape. Pour 2050, il faudrait doubler la production dédiée à l'énergie. Or on constate déjà que les installations de méthaniseurs, qui transforment les déchets en biogaz, marquent le pas.

Il va donc falloir faire des choix. Puisque les avions et les navires ne peuvent pas recourir à l'électricité pour se décarboner, ils devront être prioritaires pour accéder à des biocarburants. Au contraire, les voitures, qui peuvent être électriques, ne devraient plus consommer de biocarburants.

Quant au bois, mieux vaudrait ne plus le brûler dans des cheminées ouvertes ou de vieux inserts, mais seulement dans des poêles ou des chaufferies très performantes. Et peut-être même, ne plus brûler que des déchets de bois, pour réserver l'essentiel des troncs au bâtiment et au mobilier.

Mieux vaut des panneaux solaires que du colza

Le SGPE va plus loin en posant la question des usages du sol. Une forêt capte trois à cinq fois plus de carbone qu'une prairie destinée à nourrir des vaches, elles-mêmes destinées à produire du lait ou de la viande. Il faudrait donc, comme le réclament de longue date les organisations écologistes, « végétaliser » davantage notre régime alimentaire.

Un hectare de panneaux solaires produit cinquante fois plus d'énergie que si on le cultive pour produire des biocarburants. Mais les fermes solaires ne peuvent, en France, être implantées que dans des espaces inutilisables pour l'agriculture. Sauf à ce qu'ils soient surélevés au-dessus de terres agricoles consacrées aux cultures ou à l'élevage. Ce que l'on appelle l'agrivoltaïsme, encore balbutiant en France.

Au secrétariat général à la planification écologique, on estime que **« compte tenu des limites des ressources en biomasse »,** il faudra **« faire des arbitrages en la réservant aux cas sans solution alternative »,** indique Frédérik Jobert, secrétaire général adjoint. **« On aura toujours besoin de biocarburants, mais il faudra sans doute privilégier les véhicules qui ne peuvent pas être électrifiés. »**

Le débat sur les usages du bois s'annonce lui aussi complexe. **« Il ne s'agit pas de cesser le chauffage au bois,** assure Frédérik Jobert. **Dans certaines régions de montagne où il y a des pics de froid en hiver et de la ressource disponible, il est très pertinent. Il l'est aussi à la décarbonation de certaines usines idéalement en favorisant l'utilisation de déchets de bois plutôt que de la matière vierge. Et sans doute faudra-t-il un jour dire non à certains projets de chaufferies. »**

La fin du feu de cheminée à l'ancienne ?

Mais brûler des bûches pour l'agrément dans une cheminée ouverte, au rendement bien moindre que celui d'un poêle moderne, **« cela n'est effectivement pas compatible avec les objectifs de décarbonation ».**

Face aux différents besoins écologiques liés au bois, le déficit de production des forêts françaises est de 10 %. **« Or on ne peut pas augmenter la récolte annuelle sans dégrader le puits de carbone forestier, »** rappelle Frédérik Jobert. Continuer à exporter des grumes de chêne en Chine, où elles sont transformées en parquet qu'on importe ensuite semble d'autant plus contreproductif que les déchets de bois, coproduits des scieries, désormais, une ressource convoitée, dans la grande course à la biomasse.

Il va donc non seulement falloir décider ce qu'on fait du bois et des cultures, mais avant cela des sols eux-mêmes. Le prochain gouvernement disposera de leviers pour arbitrer, dont l'usage des 5 milliards d'euros de soutien à certaines activités, dont les plus coûteuses sont les biocarburants (1,8 milliard), le bois-énergie (1,3 milliard) et le biogaz (1,2 milliard).

« Le SGPE met la charrue avant les bœufs »

Du côté du Syndicat des énergies renouvelables, le président Jules Nyssen salue, certes, **« le travail de fond et la méthodologie très solide du SGPE ».** Mais il regrette qu'**« un tel document soit publié alors que les producteurs et les transformateurs de biomasse n'ont pas pu discuter les évaluations, qui sont complexes ».**

Le groupement scientifique en faveur de la biomasse vient, en effet, **« à peine d'être constitué ».** Quant au comité des parties prenantes, qui associe les producteurs et les utilisateurs, **« il doit se réunir pour la première fois en septembre ».** Il est donc **« prématuré de privilégier tel usage ou d'en déconseiller un autre ».**

Jules Nyssen estime, par exemple, que le SGPE est **« trop pessimiste »** en ce qui concerne le biogaz. **« Nous sommes d'accord pour dire qu'il ne faut pas étendre le réseau de gaz aux nouveaux quartiers, qui recourront plutôt à la géothermie ou à l'électricité. Mais on ne peut pas tirer une croix sur le réseau existant et peut encore alimenter les logements et le secteur tertiaire déjà raccordés ».**

En ce qui concerne le bois, il lui semble **« illogique de vouloir restreindre son usage pour le chauffage alors qu'on sait que, malheureusement, le mauvais état de certains arbres va accroître la récolte d'ici à 2030 ».**

En matière de biocarburants, il s'étonne que l'aviation et les navires fassent partie des usages recommandés **« alors que l'on sait que leurs besoins sont disproportionnés par rapport aux ressources françaises ».**

Pour le SER, le SGPE **« met la charrue avant les bœufs ».** Il a, au moins posé les données d'une équation que devront résoudre ensemble les représentants de l'agriculture, de la

filière bois, des énergies renouvelables, de l’aéronautique, de l’électricité, du gaz et du pétrole. Tout un programme.